



RESSOURCES HUMAINES

RÉF : ZSWAPI/RECRU/ADM/20240129

## Appel à candidats pour le recrutement d'un conseiller en prévention - Chef du service interne de prévention et de protection au travail (h/f/x)

### 1. Objectif

Le Conseiller en prévention - Chef du service interne de prévention et de protection au travail met en œuvre la politique de bien-être au travail et conseille l'employeur afin de garantir le respect des prescriptions légales en matière de bien-être au travail et d'offrir au personnel un cadre de travail agréable, sûr et sain.

### 2. Description du poste

Le conseiller en prévention – chef de service SIPP est le conseiller de l'employeur pour tout ce qui concerne le bien-être au travail. Il met en place les actions nécessaires pour respecter la législation relative au bien-être au travail et organise le service Bien-être au travail afin de garantir l'exécution des missions quotidiennes ainsi que le développement de projets. Il rend compte des activités du service auprès de l'employeur, des membres du Comité de concertation de base et des partenaires externes (notamment le SPF emploi, travail et concertation sociale, contrôle du bien-être).

### 3. Description de la mission

Le conseiller en prévention – chef de service SIPP veille à :

- Créer un lien fort avec la ligne hiérarchique pour pouvoir mettre en place les aménagements nécessaires au bien-être au travail ;
- Installer une culture bien-être au travail aussi bien parmi le cadre de base que parmi la ligne hiérarchique ;
- Assurer la gestion des risques : inventaire, analyse, évaluation, propositions d'amélioration ;
- Assurer le suivi de la santé au travail, tant physique que psychosociale, avec propositions d'amélioration ;
- Assurer le suivi des lieux et des équipements de travail, des risques qu'ils présentent et de leur conformité aux prescrits légaux ;
- Avoir une présence régulière sur les lieux de travail (en caserne et en intervention) ;
- Être force de proposition de mesures d'amélioration du bien-être au travail et de programmes de prévention
- Assurer le suivi des accidents de travail ;
- Coordonner les actions de suivi psychosocial en cas d'événements bouleversants (interventions difficiles) ;
- Assurer une présence active en comité de concertation de base, préparation et suivi des réunions et du fonctionnement ;
- Remettre des avis sur les choix techniques, les marchés publics et les achats ayant un impact sur le bien-être au travail.

### 4. Autonomie

Le conseiller en prévention – chef de service SIPP est autonome pour la réalisation des tâches qui lui sont confiées.

Le conseiller en prévention – chef de service SIPP organise son travail et celui de son équipe dans les limites d’horaires fixées dans le règlement de travail.

## 5. Conditions à remplir et compétences à avoir pour le 1<sup>er</sup> mars 2024

- **Conditions à remplir**

- Être belge ou citoyen d’un autre Etat faisant partie de l’Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.

- **Diplôme**

Diplôme d’enseignement supérieur de type long ou assimilé et du brevet conseiller en prévention niveau 1 ou assimilé.

- **Compétences et actions**

- Connaissance des réglementations en vigueur ;
- Être capable d’établir des plans d’actions ;
- Vous êtes orienté projets et faites preuve d’assertivité ;
- Pouvoir travailler en équipe et de manière autonome ;
- Maîtriser les réglementations propres au service public et aux zones de secours en particulier ;
- Communiquer aisément et efficacement ;
- Savoir manager une équipe ;
- Pouvoir concilier les besoins et les contraintes ;
- Maîtriser les logiciels informatiques bureautiques: Excel, Word, ... et autre si besoin ;
- Faire preuve de confidentialité stricte ;
- Présenter une image positive de la Zone en toutes circonstances ;
- Disposer du permis B.

- **Savoir-être**

- Etre Rigoureux
- Avoir le sens de l’organisation
- Etre proactif
- Avoir l’esprit de synthèse et d’analyse, de méthode et d’organisation
- Etre diplomate
- Faire preuve de courtoisie, d’amabilité et d’aisance relationnelle
- Etre dynamique

## 6. Votre contrat

Régime de travail : temps plein (38h/semaine) de jour du lundi au vendredi.

Lieu de travail : siège social de la Zone de Secours Wallonie Picarde, sis Chaussée de Lille 422C à 7501 Orcq, ainsi que dans les postes de secours ou tout autre lieu de réunion.

Contrat : CDD de 6 mois suivi d’un CDI sous réserve d’une évaluation positive.

Rémunération : selon l’échelle O2 déterminée par le statut pécuniaire des membres du personnel administratif de la zone de secours de Wallonie picarde.

## 7. Modalités de candidature

Pour postuler, veuillez envoyer votre dossier de candidature complet par courriel uniquement à l'adresse suivante : [jobs@zswapi.be](mailto:jobs@zswapi.be) pour le 1<sup>er</sup> mars 2024 à minuit au plus tard (documents sous format PDF).

Votre dossier de candidature doit comporter obligatoirement les documents suivants :

- CV avec photo
- lettre de motivation
- copie du diplôme et du brevet précité
- copie de la carte d'identité
- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois

## 8. Epreuves

La première partie du concours de recrutement consiste en une épreuve écrite éliminatoire qui porte sur les connaissances de la Zone de Secours, la culture générale, les valeurs et la vision de la fonction ainsi que les compétences générales liées à la fonction. Les candidats doivent obtenir au minimum 60% à cette épreuve pour pouvoir participer à la seconde partie. La seconde partie du concours de recrutement consiste en un entretien oral à bâtons rompus avec un jury, qui mesure la motivation et la conformité du candidat avec la description de fonction et la Zone de Secours. Cet entretien peut être éliminatoire.

A l'issue des entretiens, le jury établit un classement des candidats qui intègrent la réserve de recrutement.

## 9. Contact

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au service des ressources humaines de la Zone de Secours Wallonie Picarde à l'adresse électronique [jobs@zswapi.be](mailto:jobs@zswapi.be).